



Frais bancaires occasionnés suite à retraction

Par **Frisco**, le **14/12/2012** à **15:54**

[fluo]bonjour[/fluo] Ayant signé une commande un dernier jour de salon, rn 2 jours après je me rétracte ayant un peu+ reflechir rn J'apprends que le vendeur a encaissé mon cheque , contrairement au dire de son employé. rn le vendeur reconnaissant mon droit me retourne un cheque de valeur équivalente (3000 euro). rn Entre le moment où le cheque a été tiré et le moment où l'autre m'est revenu, ma banque m'as taxé des agios et des frais de commission. rn J'ai réclamé le remboursement de ces frais, mais le vendeur refuse, suis-je en droit d'insister? en rapport à quel article de loi? rn Merci

Par **chaber**, le **14/12/2012** à **16:22**

bonjourrn rn Lorsque vous tirez un chèque votre compte doit être suffisamment approvisionné. rn rn Il est tout à fait normal que le vendeur ne vous rembourse pas les frais de découvert et d'agios. rn rn Qu'aviez-vous commandé lors de cette foire?